



AIL DES OURS feuille poudre

AIL11.P Nom latin : Allium ursinum
Famille : Liliacées



DESCRIPTION

Noms communs

AIL DES OURS feuille poudre

Description plante

L'ail des ours (*Allium ursinum*) est une plante herbacée vivace des sous-bois humides d'Europe, appartenant à la famille des Amaryllidacées. Elle se caractérise par de larges feuilles vertes lancéolées, dégageant une forte odeur d'ail lorsqu'elles sont froissées, et par des fleurs blanches en ombelles apparaissant au printemps.

Description référence

Feuilles d'Ail des ours pulvérisées, obtenues par broyage des feuilles séchées (*Allium ursinum*).

Poudre de couleur vert moyen à vert foncé, relativement homogène, constituée de particules fines avec présence éventuelle de petits agglomérats.

Aspect sec et pulvérulent, texture légère, odeur alliée marquée caractéristique.

QUALITÉ

Composition

100% AIL DES OURS feuille poudre

Plan de contrôle analytique

- Contrôle botanique (macroscopique et organoleptique)
- Microbiologie selon la catégorie A ou C de la Pharmacopée Européenne
- Contaminants (métaux lourds, HAP, mycotoxines, alcaloïdes) selon le règlement (UE) n°2023/915
- Pesticides selon le règlement le règlement (CE) n°396/2005

UTILISATION

Informations complémentaires

Nos produits sont 100 % purs et naturels, sans OGM, sans tests sur les animaux, exempts d'additifs d'origine animale, et conformes à un régime végétarien ou végétalien.

Retrouvez l'ensemble de nos attestations et certificats qualité en ligne via le lien ci-dessous, directement accessible depuis notre site internet :
<https://www.herbo-cailleau.com/fr/page/23-documents-qualite>

INFORMATION

Conditionnement

Sachet plastique dans sachet Kraft

Conservation

Date de Durabilité Minimale (DDM) : 5 ans
Conserver à l'abri de la lumière directe, à une température inférieure ou égale à 20°C, à l'abri de l'humidité, à l'abri de tous les nuisibles potentiels, dans un récipient adéquat (kraft idéal).

Informations nutritionnelles

Conformément au Règlement (UE) n°1169/2011, les plantes et épices, en tant que produits non transformés ou simplement transformés (notamment séchés), sont exemptées de l'obligation d'étiquetage nutritionnel, sauf disposition spécifique contraire.

NOTIFICATION

Notification

Ce produit n'ayant pas fait l'objet d'analyses spécifiques pour une utilisation cosmétique, nous ne pouvons garantir son adéquation à cet usage. Il incombe également au client de vérifier que le produit est conforme aux exigences de son application dans tous les domaines d'activité.

Nous vous invitons à consulter les bulletins d'analyses via ce lien ci-après : <https://www.herbo-cailleau.com/fr/page/11-bulletins>